

NOS TARIFS CLIENTS PARTICULIERS

En toute transparence !

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Pourquoi dois-je payer des « frais de tenue de compte » ?

Cette tarification sert à couvrir les frais indispensables au bon fonctionnement de votre compte : virements, prélèvements, paiements et encaissements de chèque, dépôts d'espèces, informations et traçabilité de vos opérations et sécurité de vos transactions.

Ces frais permettent également de vous offrir un conseil personnalisé grâce à votre conseiller en agence et des outils digitaux sécurisés.

Les frais de tenue de compte **sont gratuits** pour :

- Les clients et sociétaires titulaires d'une offre de Compte Service ou de Compte à Composer ;
- Les clients détenant une offre « Ma Banque au Quotidien » (Eko, Globetrotter, Essentiel, Premium, Prestige) ⁽¹⁾ ;
- Les clients âgés de moins de 26 ans.

Au total, plus de 90 %⁽²⁾ de nos clients et sociétaires ne sont pas assujettis à cette facturation.

Notre solution

Opter pour une des offres Essentiel, Premium, Prestige de « Ma Banque au Quotidien »⁽¹⁾. Ainsi, vous trouverez la formule qui correspondra à vos besoins pour une cotisation mensuelle fixe.



Pourquoi je paie des frais irréguliers et d'incidents ?

Lorsque votre compte est à découvert, nous avançons automatiquement l'argent nécessaire pour honorer le règlement de vos paiements (prélèvements, cartes, chèques). Votre conseiller doit alors intervenir et régulariser avec vous la situation de votre compte. Cette opération entraîne le prélèvement d'une **commission d'intervention** qui s'élève à 8€ par opération et qui est prélevée à la fin du mois suivant sous l'intitulé « frais irréguliers et incidents ».

Le Crédit Agricole du Morbihan plafonne le prélèvement de cette facturation dans la limite du plafond de 10 opérations facturées par mois (selon la réglementation en vigueur).

Notre solution

Souscrire à une des offres Essentiel, Premium, Prestige de « Ma Banque au Quotidien » ⁽¹⁾. Vous pourrez ainsi automatiquement bénéficier de l'exonération de prélèvements de certaines commissions d'intervention ⁽¹⁾. Vous avez donc un droit à l'erreur.

Bon à savoir

Utilisez votre Carte Bancaire même dans le cas de règlements sur de petits montants. Les paiements inférieurs à 10€ ne sont pas concernés par le prélèvement de commission d'intervention.

« UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. »

En fonction de votre situation personnelle, et de vos besoins, un **découvert autorisé peut vous être accordé** ⁽³⁾.

Dans ce cas, vous serez exonéré de toute commission d'intervention dans la mesure où votre compte fonctionne dans les limites convenues. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, il sera en mesure de vous renseigner.

Pourquoi je paie des intérêts débiteurs ou agios ?

Les intérêts débiteurs sont calculés sur les sommes d'argent qui vous sont prêtées lors d'un découvert non autorisé ou autorisé, tout comme pour un crédit habitat ou un prêt à la consommation.

Le taux des intérêts débiteurs est plafonné par un index de référence et publié sur notre site internet.

Notre solution

Pour limiter les intérêts débiteurs, un sms peut vous être envoyé instantanément dès lors qu'un ou plusieurs compte(s) sont à découvert ou en dépassement de votre découvert autorisé. Vous avez ainsi la possibilité de régulariser votre compte dans la journée pour éviter le prélèvement de commissions d'intervention et d'intérêts débiteurs. Ce service assuré par « **Alerte Découvert** » est proposé **gratuitement** à l'ensemble de nos clients et sociétaires.

Pourquoi certains de vos services ne sont-ils pas gratuits comme dans certaines banques en ligne ?

Les prestations gratuites offertes par les banques en ligne, souvent dans le cadre limité d'offres de bienvenue, ne couvrent qu'une fraction de vos besoins (carte bancaire). Au Crédit Agricole du Morbihan, nous sommes à vos côtés lorsque vous avez besoin de :

- **réaliser vos opérations courantes** : auprès de nos 1241 collaborateurs, dans nos 78 points de vente, nos 171 distributeurs, notre site internet ou encore les applications (Ma Banque, Paiement mobile).
- **proximité relationnelle** : notre réseau morbihannais de près de 600 conseillers se tient à votre service pour vous informer, vous conseiller et vous porter l'assistance dont vous avez besoin, en face à face ou à distance.
- **réactivité** : vous avez toujours une agence Crédit Agricole proche de chez vous. En cas d'imprévu ou d'incident sur vos transactions, nos conseillers et téléconseillers vous portent assistance et conseils dans vos opérations urgentes : fraude, banque au quotidien, crédits, assurances... Vous pouvez joindre nos conseillers en ligne au 09 74 75 56 56 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h45.
- **être accompagné dans les événements majeurs de votre vie** : dans les bons moments comme dans les plus difficiles, votre conseiller en agence vous guide dans vos choix et s'appuie sur notre réseau d'experts dès que nécessaire.



Le Crédit Agricole du Morbihan fait de l'utilité locale sa principale raison d'être.

Notre modèle de banque universelle de proximité nous définit comme la banque de référence des morbihannais :

- **un acteur économique essentiel** implanté au cœur de notre territoire morbihannais qui accompagne les projets des particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités locales.
- **un acteur qui investit** sur son territoire au travers de la modernisation de son réseau d'agences pour répondre à vos attentes et faire travailler les entreprises et artisans du Morbihan.
- **un acteur engagé** ans la cohésion et l'inclusion sociale qui accompagne les personnes en situation de fragilité financière grâce à ses conseillers Passerelle. Ce dispositif accompagne gratuitement les clients du Crédit Agricole du Morbihan fragilisés suite à un aléa de la vie.
- **un acteur soucieux d'accompagner tous ses clients vers les transitions** écologiques, énergétiques et numériques avec pour preuve le Livret Sociétaire Engagé⁽⁴⁾ et le site internet « j'écorénove mon logement »⁽⁵⁾.

(1) Détail des offres et conditions en agence ou sur www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

(2) A août 2023

(3) Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole. Vous disposez d'un droit légal de rétractation. Voir conditions sur site ou en agence.

(4) Le livret engagé sociétaire est un compte d'épargne à vue rémunéré relevant de la réglementation des comptes sur livrets bancaire dont la souscription est réservée aux personnes physiques ou morales sans but lucratif justifiant de la qualité de sociétaire d'une Caisse régionale ou d'une de ses Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel affiliées durant toute la durée de vie du Livret Engagé Sociétaire. Pour connaître la disponibilité du Livret Engagé Sociétaire dans votre Caisse régionale, les typologies de projets financés avec les sommes déposées, le taux de rémunération en vigueur et les conditions de fonctionnement, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(5) Le site internet <https://j-econove.credit-agricole.fr> est édité par SIGMA 49, société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, dont le siège social est situé 12 Place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex, inscrite au Registre du Commerce et Sociétés de Nanterre, sous le numéro 898 207 493, filiale de Crédit Agricole SA

Crédit Agricole du Morbihan - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen - 56956 Vannes Cedex 9 - 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 022 976 (www.oriass.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 Paris. Identifiant Unique CITEO : FR234397_03YDWF

